

DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRES DU CAPITAL DÉCÈS | Personnalisée

CCN de la production des papiers cartons et celluloses, la transformation des papiers, cartons et industries connexes

 N° ENTREPRISE

Cet imprimé vous permet de désigner le(s) bénéficiaire(s) de vos garanties en cas de décès et se substitue à la clause de votre contrat déterminant le(s) bénéficiaire(s). Vous pouvez à tout moment modifier votre désignation en cours d'affiliation notamment si celle-ci n'est plus appropriée (changement de situation familiale, naissance...), en remplissant un nouvel imprimé. Toute nouvelle désignation annule et remplace la désignation antérieure. La désignation du ou des bénéficiaires peut également être effectuée par acte sous signature privée ou par acte authentique.

VOS COORDONNÉES

Nom

Nom de naissance

Prénom

N° de Sécurité sociale

Civilité M. Mme Date de naissance

Situation de famille

célibataire concubin(e) divorcé(e) marié(e) pacsé(e) séparé(e) veuf(ve)

Adresse

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES

Je déclare attribuer le capital garanti par le contrat, déduction faite des éventuelles majorations pour enfants à charge, aux bénéficiaires suivants :

Nom et prénom **1** Indiquez "Part attribuée en %" ou "À défaut"

Lien de parenté éventuel

Date de naissance

Adresse _____ %

Tél Email à défaut

Nom et prénom

Lien de parenté éventuel

Date de naissance

Adresse _____ %

Tél Email à défaut

Nom et prénom

Lien de parenté éventuel

Date de naissance

Adresse

Tél Email _____ %

À défaut, à mes héritiers, par parts égales entre eux, y compris ceux qui ont renoncé à la succession.

Je reconnais avoir pris connaissance des mentions réglementaires jointes.

À le **Signature du salarié**

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT DE REMPLIR CETTE DÉSIGNATION

1 Vous pouvez :

- Soit indiquer pour chacun la part du capital en pourcentage attribué. Si l'un des bénéficiaires disparaissait avant vous, le capital lui étant alloué serait réparti par parts égales entre les bénéficiaires survivants désignés.
- Soit fixer un ordre de préférence en cochant la mention « à défaut ».

Rappel :

Si le capital décès comporte des majorations pour enfants à charge et si le contrat le prévoit, elles seront attribuées :

- Au parent survivant, s'il est bénéficiaire,
- Ou, à défaut, aux enfants eux-mêmes, par parts égales entre eux, ou à leur représentant légal. Si le représentant légal n'est pas une personne physique, les prestations sont bloquées sur un compte particulier jusqu'à la majorité de l'enfant, les démarches d'ouverture de ce compte étant à la charge de la personne morale.

Si vous êtes en arrêt de travail, cette désignation ne vaut que pour la fraction du capital garanti par Humanis Prévoyance. Elle ne s'applique pas aux capitaux décès maintenus le cas échéant par un précédent assureur.

Lorsqu'une désignation de bénéficiaire nominative devient caduque par la disparition du ou des bénéficiaires, par annulation du participant ou en cas de révocation prévue par le Code civil, sans nouvelle désignation, la désignation contractuelle s'applique.

Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la sécurité sociale, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°410005110 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris. • L'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance. • L'institution est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. • Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n° 2016/679 du 27 avril 2016, les informations que vous nous communiquez sont traitées par l'organisme assureur, responsable de traitement, ou l'organisme gestionnaire par délégation. Ces traitements sont nécessaires aux fins de la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et peuvent également être réalisés aux fins d'opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale. De plus, ces traitements sont mis en œuvre en vue de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la fraude. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités précitées, les personnels habilités du responsable de traitement ou de l'organisme gestionnaire par délégation, ainsi que notamment ses prestataires, sous-traitants éventuels et partenaires, y compris les réassureurs, les coassureurs et s'il y a lieu les intermédiaires d'assurance. En cas de conclusion d'un contrat, vos données sont conservées conformément aux durées de prescriptions légales attachées au contrat d'assurance. En l'absence de conclusion d'un contrat, les données de santé peuvent être conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte à des fins probatoires. S'agissant des autres données et notamment en matière de prospection commerciale, vos données peuvent être conservées 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de votre part (demande de renseignements ou de documentation, par exemple). Vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification, l'effacement de vos données personnelles et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement pour motifs légitimes, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans la limite fixée par la loi. Vous disposez enfin de la possibilité de vous opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale, y compris lorsque celle-ci est réalisée de manière ciblée. Ces droits peuvent être exercés en justifiant de votre identité en écrivant aux services du Délégué à la Protection des Données (DPO) du groupe Malakoff Médéric Humanis par mail à dpo@malakoffmederic-humanis.com ou par courrier à Malakoff Médéric Humanis - Pôle Informatique et Libertés - 21 rue Laffitte - 75317 Paris Cedex 9. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet. En cas de réclamation relative à la protection des données, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

COORDONNÉES DU CENTRE DE GESTION

Malakoff Médéric Humanis : CS Branche pro - TSA 71501 - 59049 Lille cedex

2/2

IMP0051-1906